

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 42635

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 45

A l'alinéa 2, substituer aux mots :

« fixé par décret »

les mots :

« et selon des modalités fixées par décret ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision pour déterminer comment seront attribués les points de solidarité.